

COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE

Département de Loir et Cher

Dans sa séance du 24 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2020
- L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2020.
- La modification de la composition de la commission d'appel d'offres
- Président : le Maire ou son représentant
- Titulaires : Mmes PERSEIL LENOIR GIRARD
- Suppl2ants : MM PILLET MONTAGNON CHAMPALOU
- La création de la commission d'ouverture des plis avec les mêmes membres que la commission d'appel d'offres avec en plus M LIMOUSIN
- D'accepter la proposition présentée par la Société DIRTY FLOOR pour l'entretien des bâtiments sanitaires du camping municipal pour la période du 19 juin au 30 septembre 2020 inclus. La dépense totale est de 11 040.00 €. Les produits d'entretien et les sacs poubelles sont fournis.
- De prendre une décision ultérieurement quant à la décision d'acquisition du terrain situé Rue de la Plage. La Commune propose d'acheter au prix de 7.50 € le m² alors que le propriétaire fixe le prix à 10 € le m². Une estimation sera demandé au Service des Domaines.
- D'acter l'avis favorable de Monsieur ROZE pour la vente de son terrain situé Promenade de Trouillas, où sont implantés les conteneurs et le terrain de pétanque, à la Commune au prix de 3 € le m². Cependant, cette parcelle ne sera disponible que fin 2020.
- De fixer le prix du PASS CHATEAU à 10 € par personne habitant la commune de Chaumont sur Loire.
- De prendre les services de l'Observatoire Départemental de l'Economie des Territoires pour effectuer un plan d'adressage conforme à la réglementation en vigueur en vue de préparer le passage de la fibre optique sur la Commune. Le tarif forfaitaire est de 600 €. La session de formation supplémentaire est de 300 € et les frais de déplacement s'élèvent à 60 €.
- Le dépôt d'un dossier en Préfecture « zone blanche » et de mauvaise connexion téléphone et internet sur le territoire de la Commune.
- L'installation d'un ralentisseur sur l'Allée du Prince Albert afin de sécuriser le secteur pour la circulation des enfants à vélo pour un prix variant entre 2 500 € et 3 000 €
- De déterminer un plan pluriannuel pour le changement des poteaux incendie. Un ordre de priorité par urgence sera défini. Seule, l'opération la plus urgente sera effectuée en 2020. VEOLIA a présenté un devis s'élevant à 12 250.00 € HT pour les 4 secteurs suivants : « La Doublinière », l'Entrée des Jardins, l'Hôtellerie et l'Ermitage.
- D'émettre un vœu de soutien à Madame le Maire de Valaire dans l'action qu'elle mène contre la vénerie souterraine du blaireau.
- D'acter que le conseiller communautaire sera le délégué de VALECO conformément aux nouveaux statuts d'Agglopolys.
- De donner les informations suivantes :
- Marché : il sera inauguré le 3 juillet à 18 heures
- Distribution des prix : en raison du protocole sanitaire, tous les conseillers n'iront pas à l'école pour la distribution des prix.
- Repas Champêtre : il aura lieu le 5 septembre 2020 sous réserve de la situation post COVID et du protocole sanitaire.

- Conseil Municipal : les séances auront lieu chaque 1^{er} mercredi de chaque mois sur la période de septembre à décembre 2020.
- Vœux du Maire : ils auront lieu le 12 janvier 2020
- Cérémonies des 8 mai et 11 novembre : la participation des conseillers est souhaitée
- Personnel Technique : MM LAMBERTOD et PILLET rencontrent les agents à l'atelier le mardi matin
- Millière Raboton : L'association propose à la municipalité de faire un tour de bateau sur la Loire
- Poubelle école : la mise en place d'une poubelle à l'école est souhaitée. Reste à vérifier la compatibilité avec le Plan VIGIPIRATE
- Locaux scolaires : une inspection est sollicitée en vue de vérifier la conformité des installations
- Conteneurs : en fonction de l'emplacement déterminé, une clôture sera effectuée prise en charge par Monsieur LENOIR Nicolas et la Commune. L'étude de faisabilité est en cours.
- GROUPE POTAGER : un éventuel partage entre la commune et le Domaine est à l'étude
- PORT : Il est évoqué le caractère dangereux de la sortie des marches au niveau du ponton débouchant directement sur la voie départementale.

La séance est levée à 22 h 55

Extrait Conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Fait à Chaumont sur Loire, le 30 juin 2020

Le Maire,

B. MARSEAULT